

## L'utilisation du langage inclusif dans le travail parlementaire



Les documents d'information de ParlAmericas présentent des recherches comparatives, des considérations politiques et des domaines d'action législative concernant des sujets d'intérêt pour les parlementaires, et visent tout particulièrement nos parlements membres issus des Amériques et des Caraïbes.

### Qu'est-ce que le langage inclusif?

Le langage inclusif désigne des façons de parler et d'écrire qui reconnaissent et rendent visible la diversité des populations, en particulier les personnes historiquement exclues du discours et des récits publics, et dont le plein exercice des droits de la personne a été limité.

L'emploi du langage inclusif contribue à créer des sociétés plus équitables et pluralistes en bousculant les stéréotypes et les préjugés. Il permet de souligner de façon explicite que le monde est constitué d'individus aux corps, identités et points de vue divers, méritant tous d'être reconnus et respectés.

Non seulement utiliser un langage qui reflète cette diversité aide à éviter la discrimination, mais cela renforce également la protection des droits de la personne. De plus, son emploi est aligné sur les engagements internationaux des États en matière d'égalité et de non-discrimination.

Il peut exister différents points de vue sur la terminologie la plus adaptée pour un langage inclusif, et les bonnes pratiques peuvent aussi évoluer avec le temps, reflétant ainsi la fluidité du langage et son évolution pour tenir compte des contributions et des expériences des communautés sous-représentées. L'objectif de cet outil n'est donc pas d'imposer un modèle unique, mais plutôt d'élargir les possibilités d'expression en garantissant l'inclusion de toute la population.

### Pourquoi est-il important de s'intéresser au langage?

Le langage ne fait pas que décrire la réalité; il la façonne, offre de nouvelles manières de comprendre le monde et influence les comportements sociaux et les normes culturelles. La façon dont on s'adresse à quelqu'un peut avoir une incidence sur la façon dont il est perçu.

Le langage est un outil vivant en constante évolution. Des expressions auparavant largement acceptées peuvent désormais sembler offensantes, inappropriées ou discriminatoires. Il est essentiel de reconnaître la nature dynamique du langage pour adapter les pratiques de communication.

Utiliser le langage inclusif avec une approche intersectionnelle<sup>1</sup> dans le cadre parlementaire aide à respecter le principe de représentativité, en reconnaissant que tous les groupes de population sont concernés par les effets du travail législatif. La précision du langage est également fondamentale pour une législation efficace pouvant être correctement interprétée conformément à son sens et à son objectif.

## Le langage inclusif dans les parlements

Dans le travail parlementaire, le langage inclusif peut être un outil essentiel pour créer des institutions plus représentatives, légitimes et accessibles. Reconnaître la diversité sociale avec respect permet aux parlements de refléter la pluralité des opinions et des expériences de la population de manière égalitaire.

Plus qu'un simple outil de communication, le langage inclusif permet de promouvoir une évolution culturelle qui encourage à tenir compte de différents groupes de population de façon active dans le travail législatif. Si ce type de langage ne peut pas transformer les structures de pouvoir à lui seul, son utilisation peut soutenir et renforcer un changement institutionnel et culturel plus large.

En affirmant les droits de groupes historiquement marginalisés, comme les femmes, les enfants, les adolescentes et adolescents, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les personnes LGBTQI+, les parlements favorisent un discours plus juste, représentatif, respectueux et conforme aux principes démocratiques.

De plus, l'emploi du langage inclusif peut aider à renforcer la confiance du public en positionnant le parlement comme un lieu sûr et respectueux favorisant une participation plus large et diversifiée. À l'inverse, employer un langage d'exclusion ou inexact peut entraîner offuscation, méfiance ou exclusion, et faire obstacle à une véritable mobilisation.

Une stratégie communément adoptée dans les parlements d'Amérique latine pour promouvoir l'emploi du langage inclusif consiste à élaborer des manuels ou des guides de référence pour le travail parlementaire. Ces ressources aident à établir des principes généraux pour promouvoir une communication non discriminatoire reflétant l'ouverture et la représentativité des institutions. De telles ressources existent au sein des parlements d'[Argentine](#), du [Chili](#), du [Costa Rica](#) et du [Mexique](#), par exemple.

Généralement, ces guides présentent des recommandations concrètes sur les choses à faire ou à éviter dans les communications écrites et orales. Ils expliquent également pourquoi certains types de langage peuvent être offensants ou discriminatoires. Ils se concentrent habituellement sur les bonnes pratiques pour un langage inclusif du genre et du handicap.

Le [Guide fédéral de jurilinguistique législative française : Rédaction législative inclusive](#) est une référence francophone utile publiée par le ministère de la Justice du Canada, qui recommande des techniques pour élaborer des textes législatifs inclusifs du genre, et explique le contexte historique du langage législatif en français en ce qui concerne le genre.

1 Pour plus d'informations sur l'**intersectionnalité**, veuillez cliquer sur [ce lien](#).

2 [Le langage inclusif dans le travail parlementaire](#)

Document d'information

## Le langage inclusif à l'approche intersectionnelle

Le langage inclusif nécessite d'adopter une approche intersectionnelle promouvant l'intégration de la dimension de genre et reconnaissant et respectant différents aspects de la diversité humaine, comme le handicap, l'âge et les origines ethniques et raciales, entre autres facteurs d'identité. Cela contribue à un discours plus juste, précis et représentatif.

Vous trouverez ci-dessous des suggestions pour employer le langage inclusif dans le travail parlementaire. Ces suggestions visent certains groupes de population souvent sous-représentés, mais ne reflètent pas la totalité du spectre de la diversité. La seule application de ces stratégies ne suffit pas à garantir une communication pleinement inclusive; il s'agit plutôt d'un point de départ et de principes généraux qui peuvent être appliqués à d'autres identités diverses, y compris en ce qui concerne le statut migratoire, le contexte éducatif et le statut socioéconomique, entre autres.

### Genre

Dans le langage parlementaire, il est important de ne pas utiliser exclusivement la forme masculine pour désigner des postes comme « président », « greffier » ou « rapporteur », entre autres. Ce type de langage vient souvent d'une époque où les femmes étaient exclues de la vie publique, et continuer à l'employer peut être interprété comme un symbole du fait que la présence masculine reste la norme. Plusieurs études ont montré qu'**éviter cette pratique contribue à lutter contre la sous-représentation** des femmes et d'individus ayant d'autres identités.<sup>2</sup>

Utiliser un langage intégrant une dimension de genre dans le cadre interne du parlement comme dans la législation envoie un message clair d'inclusion, d'équité et de respect de toutes et tous. Cette approche reconnaît que la société est composée d'individus ayant différentes identités de genre et orientations sexuelles, dont beaucoup, comme les femmes et les membres de la communauté LGBTQI+, ne sont pas reflétés par un langage plus général et approximatif.

En outre, dans les cadres juridiques et institutionnels, l'emploi du langage inclusif du genre est souvent plus exact, fonctionnel et adapté en ce qu'il évite les ambiguïtés et l'exclusion.

Cette approche est cohérente avec les cadres internationaux sur les droits de la personne, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Convention de Belém do Pará).

Voici quelques suggestions de stratégie pour appliquer un langage inclusif du genre dans le travail parlementaire :

<sup>2</sup> Cheryan, Sapna et Hazel Rose Markus. « [Masculin par défaut : Identifier et atténuer les préjugés culturels cachés.](#) » Psychology Review Vol. 127, Nº 6, 2020, p. 1022-1052.

## Stratégie 1 : Termes inclusifs ou collectifs

Remplacer les substantifs à la forme masculine par des termes faisant référence à la fonction, au lieu ou à l'institution.

-  Le président
-  Le secrétaire général
-  Les législateurs

-  La présidence
-  Le secrétariat général
-  Les parlementaires

## Stratégie 2 : Forme passive

Utiliser la forme passive évitant de marquer le genre lorsque cela n'est pas nécessaire.

-  Les députés ouvrent un processus participatif
-   Un processus participatif est ouvert

## Stratégie 3 : Emploi stratégique des déterminants

Éviter les articles définis lorsque le substantif ne nécessite pas de spécifier le genre. Utiliser des mots comme « chaque » ou éviter le déterminant si possible.

-  La session a été enrichie par la participation des représentants de la société civile.
  -  Il faut tenir compte des interventions des participants.
-   La session a été enrichie par la participation de la société civile.
-   Il faut tenir compte des interventions de toutes les personnes participantes.

## Stratégie 4 : Le dédoublement

Éviter d'utiliser seulement le genre grammatical masculin.

-  Les législateurs
  -  Les conseillers
-   Les législatrices et les législateurs
-   Les conseillères et les conseillers

## Personnes handicapées

Employer un langage inadapté peut être offensant, discriminatoire et entraîner l'exclusion, affaiblissant ainsi la participation pleine et véritable des personnes handicapées dans les parlements. À l'inverse, le langage inclusif est un outil essentiel pour lutter contre le validisme, un point de vue erroné, biaisé et discriminatoire fondé sur la croyance que les personnes n'ayant pas de handicap sont davantage capables, plus importantes ou supérieures.

Éviter des expressions pouvant être perçues comme blessantes ou condescendantes et choisir un langage respectueux centré sur les personnes aident à créer des parlements plus accessibles, empathiques et représentatifs.

Cette approche est alignée sur des instruments internationaux comme la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) et la [Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées](#), qui reconnaissent le droit à l'égalité et à la non-discrimination et promeut le respect de la dignité, de l'autonomie et de la pleine participation des personnes handicapées à la société.

Les [Nations Unies](#) recommandent les principes généraux suivants pour désigner les personnes handicapées en appliquant le langage inclusif :

### Principe 1 : Mettre la personne au premier plan<sup>3</sup>

Mettre l'accent sur la personne en mentionnant la personne avant son handicap. Ne pas se contenter d'utiliser le pluriel pour désigner un groupe d'individus.

✖ Les dyslexiques



Les personnes dyslexiques

✖ Les aveugles



Les personnes aveugles

### Principe 2 : Éviter les étiquettes et les stéréotypes

Reconnaitre les personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine. Éviter l'infantilisation et les expressions suggérant qu'elles sont exceptionnelles ou dépendantes.

✖ Des personnes intrinsèquement vulnérables



Utiliser des descriptions objectives adaptées au contexte sans sous-estimer ni exagérer.

✖ Inspirantes

✖ Braves ou courageuses

✖ Comme des enfants

✖ Dépendantes

### Principe 3 : Ne pas utiliser d'euphémismes condescendants

Même si l'intention est bonne, les termes visant à « adoucir » les handicaps peuvent être approximatifs, porter à confusion ou être perçus comme étant condescendants, surtout dans les contextes politiques ou juridiques.

✖ Personne différente



Personnes handicapées

✖ Besoins spéciaux / Assistance spéciale



Assistance adaptée

<sup>3</sup> Bien qu'il s'agisse de la façon la plus communément acceptée de désigner des personnes handicapées, ce n'est pas la seule approche recommandée ou acceptée. Il existe aussi l'approche consistant à mettre l'[identité au premier plan](#), qu'il faut utiliser si une personne exprime une préférence pour cette dernière.

## Principe 4 : Le handicap n'est ni une maladie ni un problème

Éviter de parler du handicap à travers le modèle médical ou caritatif, ou comme d'une expérience tragique.

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  Souffrir d'un handicap         |   | Avoir un handicap                      |
|  Victime de paralysie cérébrale |   | Personne ayant une paralysie cérébrale |

### Ressources supplémentaires :

- [Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans la langue écrite et orale](#) de l'ONU Genève
- [Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans les communications parlementaires](#) (disponible en anglais) de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

## Peuples autochtones

L'utilisation d'un langage qui reconnaît explicitement les peuples autochtones dans la législation quand cela est pertinent, et qui emploie des termes respectueux et adaptés pour désigner leurs communautés est essentielle pour les rendre visibles et garantir leurs droits collectifs. Ces pratiques, alignées sur la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), reflètent le respect de leur droit à déterminer et à exprimer librement leur propre identité.

### Stratégie 1 : Mettre l'accent sur la personne

Utiliser un langage fondé sur le respect de l'identité et de la culture des individus, en évitant les généralisations, les stéréotypes ou les termes à connotation coloniale ou péjorative.

- |   |   |                             |
|---|---|-----------------------------|
|  Indien ou indienne  |   | Personne autochtone         |
|  Les autochtones     |   | Les communautés autochtones |
|  Les afrodescendants |   | Personnes afrodescendantes  |

Utiliser le nom du peuple en question si possible, dans le respect de son autodétermination.

### Stratégie 2 : Éviter les termes d'appropriation ou d'appartenance

Éviter les expressions présentant les peuples autochtones comme faisant partie du patrimoine de l'État ou comme des groupes subordonnés.

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
|  Nos peuples autochtones               |   | Les peuples autochtones             |
|  Les peuples autochtones de l'Équateur |   | Les peuples autochtones en Équateur |

### Ressources supplémentaires :

- [Lignes directrices pour un langage inclusif des peuples autochtones](#) (disponible en anglais), Université de Colombie-Britannique.

## Enfants, adolescentes et adolescents, et personnes âgées

Reconnaître tous les individus quel que soit leur âge contribue à des sociétés plus inclusives et respectueuses. Dans la communication orale et écrite, il est important de désigner les personnes à différentes étapes de la vie de façon appropriée et digne, en évitant les stéréotypes, l'infantilisation et la condescendance.

Employer un langage respectueux renforce également les droits établis par des traités internationaux comme la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) et la [Convention interaméricaine sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées](#).

### Stratégie 1 : Éviter l'âgisme

Éviter les descriptions de personnes ou de leur comportement reflétant des préjugés, des stéréotypes ou des formes de discrimination fondés sur l'âge, que ce soit envers des personnes jeunes ou âgées. Utiliser un adjectif ou un descripteur pour expliquer clairement qu'est-ce qu'on signifie.

 Un comportement d'enfant ou infantile

  Ils sont immatures / Leur comportement est inapproprié dans les circonstances

 Dire de quelqu'un qu'il est « un grand-père » ou « une grand-mère » dans le but de l'insulter ou d'invoquer des stéréotypes associés aux personnes âgées

  Utiliser un langage respectable pour faire valoir un point qui décrit ce qui est signifié sans diminuer un groupe de personnes

### Stratégie 2 : Éviter les euphémismes condescendants

Éviter les termes désignant de manière générale des groupes de personnes jeunes ou âgées de façon affectueuse mais approximative, qui peuvent être peu précis et perçus comme paternalistes ou discriminatoires. Employer plutôt des termes respectueux et adaptés au contexte.

 Petits

  Enfants / Enfance

 Mineurs

  Jeunes personnes / Adolescentes et adolescents / Personnes de moins de 18 ans (lorsqu'une précision juridique est requise)

 Grands-pères et grands-mères (en tant que termes génériques désignant des personnes ou des groupes de personnes âgées)

  Personnes âgées

## Ressources supplémentaires :

- [Utilisez-vous un langage inclusif de l'âge au quotidien?](#) (disponible en anglais), Institut pour la santé publique de l'Université de Washington à St. Louis.

## Le langage inclusif dans le travail parlementaire

Vous trouverez ci-dessous des mesures que les parlements peuvent mettre en place pour adopter le langage inclusif dans leurs fonctions législatives et de contrôle. Vous trouverez également des recommandations conformes aux piliers du parlement ouvert, en reconnaissance du lien entre cet agenda et le langage inclusif pour promouvoir la représentativité et l'accessibilité du parlement.

Le **parlement ouvert** est un modèle de gestion et d'innovation qui vise à rapprocher les parlements du peuple tout en renforçant les fonctions parlementaires pour plus de transparence, d'accès à l'information publique, de responsabilité, de participation citoyenne inclusive, d'éthique et de probité.

Pour plus d'informations sur le parlement ouvert, veuillez consulter la [Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0.](#)

## Législation

- Employer un langage conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne dans les textes législatifs
- Mettre la personne en avant, avant sa situation (ex. : « Personne handicapée »), sauf avis lors de consultations dans le contexte national qui préconise une préférence pour un langage d'abord identitaire
- Utiliser des techniques de rédaction juridique sensible au genre pour éviter les pronoms genrés ou l'emploi exclusif de références masculines
- Inclure le langage inclusif dans les manuels et les guides de rédaction législative
- Promouvoir un travail législatif et des audiences publiques avec des interactions avec différentes organisations spécialisées (groupes de femmes, organisations de personnes handicapées, peuples autochtones, jeunes, etc.) pour développer ensemble des propositions de langage inclusif dans des lois particulières
- Employer un langage inclusif dans les communications du parlement, y compris sur les réseaux sociaux, dans les discours et dans les communiqués de presse

## Contrôle

- Formuler les questions et demandes d'information dans un langage inclusif, sans reproduire des stéréotypes ou des préjugés
- Exiger des données ventilées par genre, âge, handicap, ethnie ou autres variables
- Déterminer si les rapports et les politiques publiques emploient un langage respectueux, clair et accessible<sup>4</sup>
- Inclure la dimension de genre et de diversité dans les audiences de contrôle et les comparutions
- Rédiger des rapports de contrôle politique dans un langage inclusif et non discriminatoire
- Superviser le respect de cadres internationaux sur les droits de la personne promouvant l'égalité et la non-discrimination

---

<sup>4</sup> Vous pouvez consulter la « [Liste de contrôle pour utiliser un langage inclusif](#) » figurant à la fin de ce document.

## Relier le langage inclusif et les piliers du parlement ouvert

### Participation citoyenne

- ➔ Utiliser des stratégies de langage inclusif dans les appels publics et les espaces de dialogue pour éviter d'exclure des groupes de population
- ➔ Garantir que les formulaires, les publications, les invitations et les enquêtes associés et autres matériaux associés soient rédigés dans un langage inclusif
- ➔ Promouvoir la formation au langage inclusif du personnel législatif impliqué dans ces processus de participation citoyenne
- ➔ Publier des données ventilées par genre, âge, appartenance ethnique ou autres variables pertinentes

### Transparence et accès à l'information publique

- ➔ Assurer l'emploi du langage inclusif dans les rapports, les graphiques, les communiqués et les plateformes numériques
- ➔ Réviser les portails en ligne et les réseaux sociaux et les mettre à jour pour garantir un langage inclusif, clair et respectueux de toutes et tous
- ➔ Élaborer des rapports et des supports de responsabilité dans un langage clair, accessible et sans préjugés

### Responsabilité

Note : veuillez consulter le Guide sur le langage clair dans le travail parlementaire de ParlAmericas.

- ➔ Inclure des modules sur le langage inclusif dans les formations institutionnelles destinées au personnel parlementaire
- ➔ Élaborer des guides stylistiques internes promouvant l'emploi d'un langage respectueux, précis et non discriminatoire
- ➔ Etablir des protocoles dans le cadre des codes d'éthique
- ➔ en cas d'utilisation d'un langage discriminatoire ou d'exclusion par les parlementaires et le personnel législatif
- ➔ Encourager une culture respectueuse au sein de l'institution en intégrant le langage inclusif dans la communication interne (notes, courriers électroniques, réunions)

## Liste de contrôle pour utiliser un langage inclusif

Questionnaire		OUI	NON
1	Le langage employé évite-t-il les stéréotypes de genre, comme le fait d'assigner des rôles de soin aux femmes et des rôles de protection aux hommes?		
2	Le langage employé évite-t-il de suggérer la supériorité d'un genre en particulier?		
3	Si des images ou des supports visuels sont utilisés, représentent-ils des femmes ou d'autres groupes de population historiquement marginalisés ?		
4	Si des femmes figurent sur des images ou des supports visuels, sont-elles représentées dans différents rôles, au-delà de ceux qui leur sont traditionnellement associés?		
5	Le langage employé est-il sensible au genre, évitant ainsi l'utilisation du masculin générique par défaut?		
6	Lorsque des personnes handicapées sont mentionnées, le langage employé met-il la personne en avant, comme dans l'expression « personne handicapée » largement acceptée, ou d'autres formulations reconnues par les communautés concernées selon le contexte et leur préférence?		
7	Le handicap est-il mentionné sans étiquettes ni stéréotypes?		
8	Le handicap est-il mentionné sans langage condescendant ni euphémismes?		
9	Le langage employé évite-t-il d'associer le handicap à la maladie, la tragédie ou la souffrance?		
10	Lorsque des peuples autochtones sont mentionnés, leur autodétermination est-elle respectée?		
11	Les personnes autochtones sont-elles désignées sans langage dérogatoire ou péjoratif?		
12	Le langage employé évite-t-il les expressions d'appartenance comme « nos peuples autochtones »?		
13	Si des images ou des supports visuels sont utilisés, représentent-ils des personnes autochtones ou afrodescendantes?		
14	Le langage employé évite-t-il les stéréotypes associés à l'âge comme « grands-pères » ou « grands-mères »?		
15	Le terme « mineurs » est-il remplacé par « enfants, adolescentes et adolescents » (ou la catégorie juridique ou démographique concernée)?		

## Ressources utiles supplémentaires

- 📎 [Feuille de route pour l'ouverture législative 2.0](#), ParlAmericas, 2022
- 📎 [Guide fédéral de jurilinguistique législative française : Rédaction législative inclusive](#), Système de justice du Canada, 2024
- 📎 [Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans les communications parlementaires](#) (disponible en anglais), APC, 2024
- 📎 [Utilisez-vous un langage inclusif de l'âge au quotidien?](#) (disponible en anglais), Institut pour la santé publique, 2022
- 📎 [Lignes directrices pour l'inclusion du handicap dans la langue écrite et orale](#), ONU Genève, 2021
- 📎 [Lignes directrices pour un langage inclusif des peuples autochtones](#) (disponible en anglais), Université de Colombie-Britannique, 2024



En partenariat avec

La création de ce document a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en novembre 2025.